

Esprit public, es-tu là ?

THIERRY OBLET

On ne compte plus les marqueurs de la dégradation de notre esprit public. L'abstention électorale et l'impopularité des dirigeants n'en sont qu'un des aspects. Le caractère décevant des dispositifs de participation, un autre. Le clientélisme, indice du renoncement à l'espoir d'améliorer sa condition via une action collective qui soit profitable pour tous, le poison ordinaire. Plus déflagrateur, le discrédit de la parole comme moyen de se faire entendre dans le champ politique : les explosions occasionnelles de violence en sont le prix.

Le triomphe du consommateur sur le citoyen est une déploration classique des effets de l'individualisme des sociétés démocratiques. Toutefois, en France, le problème n'est pas tant un désintérêt des citoyens pour la politique que leur difficulté à s'y impliquer.

Au quotidien, « l'ingénierie sociale », « la com' » ou « les relations publiques » œuvrent à pervertir les vertus de la politique. Loin de s'adresser au libre arbitre des individus et à leur sens des responsabilités, la « fabrique du consentement » vise plutôt à

conditionner leurs perceptions. Elle opère sur le registre de la ruse. Ses armes ? Se jouer de nos pulsions et de nos angoisses. Pour les *spin doctors*, publicité commerciale et propagande politique se rejoignent sur l'objectif de manipuler nos inconscients. La « com' » devient la langue universelle des oligarchies. À l'ère numérique, cet héritage du XX^e siècle s'est mué en système de surveillance et d'influence des individus. Notre premier consentement est de nourrir gracieusement de nos données personnelles ces réseaux dont leurs propriétaires tirent profit.



Comment renouer avec la politique ? Le général de Gaulle la définissait comme un travail sur « les possibilités d'action¹ ». D'où son hostilité envers les partis politiques qui lui semblaient plus efficaces pour « conquérir des places » qu'agir pour la nation. Le Général misait sur une personnalisation du pouvoir tempérée par des référendums, version démocratique de la dictature tempérée par les assassinats. Les combinaisons de la « com' » et de la bureaucratie ont plombé la prise en considération de la souveraineté populaire.

Au mois de février dernier, en sa Une, *Sud-Ouest Dimanche* présentait une raison d'espérer du peuple souverain : la convention citoyenne sur « la fin de vie », cette dénomination apaisée de l'agonie. Dans un entretien, Sandrine Rui, sociologue à l'université de Bordeaux, témoignait des promesses de cette méthode.

Réunis pendant neuf week-ends « pour lire des textes, auditionner 70 experts, mener des enquêtes dans des unités de soins palliatifs, échanger entre eux », 180 citoyens avaient pu « travailler pour argumenter leurs opinions et affûter leurs avis ». Leur meilleure connaissance du dossier avait fait évoluer leurs opinions et, au moins, pour la moitié d'entre eux, « en tenant compte de l'intérêt public² ». Un propos d'autant plus convaincant que Sandrine Rui fait partie de ces « garants »

qu'intègrent ces nouveaux procédés de démocratie délibérative. Il s'agit souvent d'universitaires dont les travaux, peu complaisants à l'égard des démarches participatives jusque-là expérimentées, en certifient la lucidité. Il serait donc possible de fabriquer de l'opinion autrement qu'en manipulant les émotions. Soit interpeller, comme le souhaitait Hannah Arendt, les gens sur leur discernement.

La convention citoyenne sur la fin de vie n'est pas la première du genre. Elle a été précédée par la fameuse convention citoyenne sur le climat installée en 2019 en réponse au mouvement des Gilets jaunes. Démonstration d'intelligence collective, les membres de cette convention avaient été, de leur propre aveu, déçus de voir une bonne partie de leurs travaux délaissée. Même éclairée, quand elle heurte d'une manière frontale les lobbies, les intérêts de l'État ou ceux des élites globalisées, la *vox populi* peine à se faire entendre. Or, on peut penser avec le Général qu'en politique « la délibération est nécessaire, mais elle n'est pas suffisante : ce qui prime, c'est l'action³ ».

La convention citoyenne sur la fin de vie marque sur ce point une avancée. Sandrine Rui l'atteste : la convention avait été créée en 2022 pour « éclairer le législateur », son rapport final a inspiré à l'Assemblée nationale des débats de « haute tenue ».

Comment l'expliquer ? Peut-être est-ce la conséquence logique du thème abordé. La mort est à la fois

l'amer et la mère de notre sagesse. Lorsqu'*Homo sapiens* se découvrit mortel, il est probable qu'il fut saisi d'une angoisse qu'il ne manqua pas de refouler. Mais cette finitude l'a aussi conduit à prendre conscience du temps et de l'avenir. Anticipant les dangers, il a développé une aptitude à survivre, et donc à vivre et mourir ensemble, dont nous lui sommes aujourd'hui redevables.

Il existe une autre hypothèse, moins flatteuse. Contrairement à la convention sur le climat, les recommandations sur la fin de vie ne contrariaient guère les intérêts des puissants. Émancipés des cadres législatifs nationaux, ils disposent des moyens d'organiser leur fin de vie à leur convenance. Surtout, ils pensent moins à celle-ci qu'ils ne rêvent de transhumanisme et d'immortalité, prêts à télécharger leur esprit sur des ordinateurs. Leurs rêves sucrés d'immortalité ont poussé quelques douzaines d'ultra-riches à se faire cryogéniser dans l'attente d'un meilleur des mondes où les maladies seraient vaincues. Explorateur des frontières de l'impossible, Didier van Cauwelaert⁴ a narré leur destinée : attendre sa résurrection « à l'état d'îles flottantes ». Les anges gardiens auxquels ils avaient confié le soin de les congeler, contre sommes astronomiques, s'étaient envolés dans des paradis fiscaux « après avoir résilié leur contrat de fourniture électrique » ! Ces ultra-riches devinrent malgré eux l'exemple que le souci politique du Commun est souvent plus digne que la tentation égoïste d'acheter son salut. —

1 | A. Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Éditions de Fallois/Fayard, Tome 1, 1994, p. 263.

2 | S. Rui, « La bataille de l'opinion publique fait partie de l'exercice démocratique », *Sud-Ouest Dimanche*, 22 février 2026.

3 | A. Peyrefitte, *op.cit.*, p. 274.

4 | Didier van Cauwelaert, *L'intelligence naturelle*, Fayard, 2025, p.36.